



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8194^e séance

Mercredi 28 février 2018, à 10 h 10

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Tachco
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tumysh
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2018/110)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2018/110)

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/164, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la Côte d'Ivoire.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/110, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : En sa qualité de porte-plume sur la question à l'ordre du jour, la délégation ivoirienne a le plaisir de présenter le projet de résolution S/2018/164 soumis à notre examen, dans la perspective du renouvellement, jusqu'au 28 février 2019, du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS). Il s'agit d'un projet équilibré, qui tient compte de la réalité sur le terrain et dont l'élaboration a bénéficié de la coopération pleine et entière de tous.

Ma délégation voudrait remercier, au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, tous les États Membres du Conseil qui ont participé, dans un esprit constructif, aux consultations et négociations ayant conduit à la rédaction de ce projet de résolution. Elle souhaite que ce projet de résolution, qui a l'approbation des pays membres et des autres parties prenantes, rencontre l'adhésion du Conseil afin qu'il soit adopté par consensus.

En substance, le projet de résolution prend note du rapport du Secrétaire général sur la Guinée-Bissau,

en date du 9 février (S/2018/110), exprime son soutien au Représentant spécial du Secrétaire général et propose de proroger le mandat du BINUGBIS pour une année, précisément jusqu'au 28 février 2019.

À travers ce projet de résolution, le Conseil de sécurité exprime sa préoccupation quant à la persistance de la crise politique et institutionnelle entretenue par les principaux acteurs politiques bissau-guinéens. À cet effet, le Conseil invite instamment les parties prenantes à mettre les intérêts des populations au-dessus de toute autre considération et demande au Gouvernement bissau-guinéen de prendre des mesures concrètes pour assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans le pays.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité souligne l'importance de la tenue des élections législatives en 2018 et présidentielle en 2019. Dans cette perspective, le Conseil en appelle à la mise en œuvre de la recommandation de la mission d'examen stratégique relative à la nécessité pour le BINUGBIS de recentrer ses efforts en recourant aux bons offices du Représentant Spécial du Secrétaire général et en soutenant, notamment, la mise en œuvre complète des Accords de Conakry et de la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tout en facilitant un dialogue politique inclusif et le processus de réconciliation nationale; et en appuyant le processus électoral à venir afin d'assurer des élections législatives ouvertes, libres et crédibles en 2018, dans le délai de son mandat. Le Conseil se félicite également du rôle majeur joué par la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau et salue la prorogation jusqu'au 31 mars 2018 de son mandat.

Dans cette dynamique, le Conseil appuie les efforts de la CEDEAO et de l'Union africaine visant à assurer une résolution rapide de la crise en Guinée-Bissau et salue la décision de la CEDEAO en date du 4 février 2018, imposant des sanctions aux personnes qui entravent la mise en œuvre des Accords de Conakry, seul cadre consensuel pour trouver une solution durable à cette crise. Le Conseil salue également les partenaires internationaux, notamment l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et la Communauté des pays de langue portugaise, pour leurs efforts communs en vue de renforcer la coopération avec le Gouvernement bissau-guinéen.

Enfin, le Conseil exprime sa disponibilité et sa volonté de prendre des mesures supplémentaires en cas de détérioration de la situation en Guinée-Bissau.

Pour terminer, ma délégation voudrait lancer un appel solennel au Conseil de sécurité, aux partenaires bilatéraux et multilatéraux pour qu'ils continuent de soutenir la Guinée-Bissau dans l'intérêt ultime des populations civiles.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2404 (2018).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Après plusieurs semaines de délibérations et de négociations, les membres du Conseil de sécurité ont décidé de proroger d'une année supplémentaire le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), exprimant ainsi la volonté de l'ONU de continuer à participer au processus de règlement de la crise politique et institutionnelle en Guinée-Bissau. Les efforts que déploie la communauté internationale pour régler la crise par des moyens pacifiques doivent inciter les dirigeants bissau-guinéens à exprimer clairement leur volonté de surmonter leurs divergences et de rétablir une gouvernance démocratique durable.

Mon gouvernement, dirigé par S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, réitère la nécessité que les acteurs politiques appliquent pleinement les Accords de Conakry. La nomination de M. Arturo Da Silva au poste de Premier Ministre continue d'être remise en question et rejetée par le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, ce qui complique, d'une part, la formation d'un gouvernement inclusif, et, d'autre part, la mise à jour nécessaire des listes électorales et l'élection par l'Assemblée nationale des membres de la Commission électorale nationale - conditions

préalables à l'organisation d'élections démocratiques en 2018 et 2019.

La prorogation du mandat du BINUGBIS se justifie par la nécessité de fournir une assistance technique aux autorités nationales, d'accélérer les travaux législatifs et de réformer la législation nécessaire pour le maintien de l'ordre constitutionnel, la promotion et la protection des droits de l'homme et l'organisation des élections législatives et présidentielle. L'équipe des Nations Unies doit continuer de fournir une évaluation stratégique et un appui aux autorités nationales et aux parties désireuses de mettre en place des stratégies de réforme de la justice afin de développer les systèmes judiciaires civil, militaire et pénitentiaire dans le respect des normes internationales, et pour lutter contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée qui touchent la sous-région.

Les initiatives régionales et sous-régionales jouent un rôle important dans les efforts déployés pour sortir de l'impasse politique en Guinée-Bissau. La Guinée équatoriale se félicite de nouveau du rôle de médiateur que joue l'Union africaine et de la série des consultations organisées mi-janvier par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) avec les principaux acteurs politiques afin d'évaluer la mise en œuvre des Accords de Conakry, et soutient elle aussi les mesures adoptées par la CEDEAO contre les acteurs qui entravent le processus visant à mettre fin à cette crise prolongée.

Néanmoins, la Guinée équatoriale insiste sur le fait que la Guinée-Bissau n'est pas en proie à un conflit militaire ouvert, mais plutôt à un profond désaccord entre les acteurs politiques qui a provoqué un blocage institutionnel dans le pays. Dans ce contexte, parvenir à un consensus entre toutes les parties, comme le stipulent les Accords de Conakry, est difficile, comme on le constate s'agissant de la nomination d'Arturo Da Silva au poste de Premier Ministre.

En tant que membre du Conseil de sécurité, du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale estime que les sanctions ne doivent pas être l'unique option pour débloquer la situation dans le pays. Il faut s'engager de manière pragmatique et directe pour aider les acteurs politiques à trouver un compromis qui ouvre la voie à l'organisation des prochaines élections législatives cette année. À

cette fin, la délégation de la République de Guinée équatoriale propose aux membres du Conseil de sécurité de maintenir des contacts directs avec les acteurs politiques nationaux, et ce afin de trouver un compromis qui permette de sortir de l'impasse créée par l'absence de consensus concernant les décisions prises par l'une ou l'autre partie.

L'année 2018 doit être celle d'un espoir renouvelé, où la communauté internationale renouvelle son engagement à continuer d'appuyer la Guinée-Bissau et son peuple et où se dégage une perspective de croissance économique. Nous terminons notre intervention en félicitant la CEDEAO, l'Union africaine et le BINUGBIS des efforts qu'ils déploient pour régler la crise dans ce pays frère.

Mme Tachco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient la Côte d'Ivoire des efforts inlassables qu'elle a déployés en tant que rédacteur de la résolution 2404 (2018). Nous remercions également nos collègues membres du Conseil de leur collaboration durant les négociations.

Les États-Unis estiment que la résolution que nous venons d'adopter permettra d'améliorer réellement l'action du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Avec un mandat rationalisé, la mission pourra se concentrer davantage sur ses bons offices en vue de mettre fin au blocage qui non seulement frustre le Conseil, mais porte surtout préjudice aux citoyens bissau-guinéens depuis beaucoup trop longtemps.

Ce blocage est le fruit de l'égoïsme et de l'intransigeance. Nous appelons une fois de plus le Président Vaz, le Premier Ministre Da Silva, le chef du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et de Cabo Verde, M. Pereira, et les autres dirigeants bissau-guinéens à oeuvrer de concert dans l'intérêt de leur population et à forger un consensus pour permettre au Gouvernement de se remettre au travail. Les dirigeants bissau-guinéens ont, depuis la signature des Accords de Conakry en octobre 2016, eu de nombreuses possibilités de sortir de l'impasse gouvernementale. Ils n'ont pas mis à profit ces possibilités et ils ont pris des mesures qui contredisent délibérément les Accords.

L'initiative audacieuse prise par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'imposer des sanctions ciblées contre ceux qui entravent le processus émane d'une volonté de les encourager à faire plutôt partie de la solution. Comme

elle l'a fait en Gambie, la CEDEAO s'érige en exemple pour les autres organisations régionales de par sa volonté de prendre des mesures importantes et difficiles pour améliorer la vie des citoyens dans toute l'Afrique de l'Ouest. Comme je l'ai dit dans cette salle il y a deux semaines (voir S/PV.8182), nous manquons de temps et nous sommes à bout de patience. Les dirigeants bissau-guinéens doivent se comporter différemment cette fois-ci et faire ce qu'il faut.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé l'adoption de la résolution 2404 (2018), qui proroge le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau. En prenant cette décision, nous nous sommes laissés guider par la nécessité de maintenir le consensus au sein du Conseil de sécurité. Nous avons également pris en compte les espoirs exprimés par nos partenaires africains.

À cet égard, nous tenons à souligner que la référence faite dans ce document aux restrictions imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest contre un certain nombre d'acteurs bissau-guinéens ne signifie pas que le Conseil approuve ces mesures. Une fois de plus, nous notons que les seules sanctions internationales légitimes sont celles qu'impose le Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous sommes opposés à toute tentative, par le biais du Conseil, d'introduire une formule qui déformerait ce principe fondamental du droit international ou l'utiliserait pour légitimer des restrictions unilatérales, quelles que soient les nobles intentions invoquées.

Notre position sur la question est bien connue. Les sanctions unilatérales, en particulier lorsqu'elles sont imposées en sus de mesures déjà mises en place par le Conseil de sécurité, ne mènent nulle part. Non seulement elles ne contribuent en rien à régler les crises, mais, comme le montre la pratique, elles ne font que les aggraver.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Côte d'Ivoire des efforts acharnés qu'elle a déployés pour amener le Conseil de sécurité à appuyer les efforts de la région d'Afrique de l'Ouest visant à débloquent la situation en Guinée-Bissau. Nous continuons d'appuyer et d'approuver les efforts de médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les sanctions qu'elle a imposées. La CEDEAO a montré à maintes reprises que lorsqu'elle est unie, elle peut équilibrer les pouvoirs

dans la région, comme elle l'a fait dans le contexte de la crise gambienne l'année dernière. Comme il l'avait alors fait, le Conseil doit appuyer le rôle et la responsabilité assumés par la CEDEAO.

L'Union africaine appuie sans réserve les efforts de la CEDEAO et, par l'intermédiaire de son président, elle nous a demandé de faire de même. Les acteurs politiques bissau-guinéens doivent comprendre que la résolution 2404 (2018), adoptée aujourd'hui, exprime dans des termes clairs la volonté du Conseil de prendre des mesures supplémentaires pour faire face à une

éventuelle aggravation de la situation dans le pays. Nous espérons que ce message aura un écho en Guinée-Bissau et sera entendu par la CEDEAO et l'Union africaine.

La résolution appuie les efforts concertés déployés jusqu'à présent pour réaliser des progrès tangibles vers le règlement de la crise bissau-guinéenne. Nous devons tous continuer d'appuyer les efforts concertés des cinq acteurs sur le terrain : la CEDEAO, l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, l'ONU et l'Union européenne.

La séance est levée à 10 h 30.